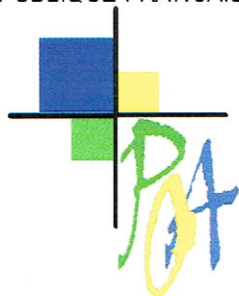


REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L' AUBE

---



Tél : 03.25.46.70.63  
Fax : 03.25.46.66.03

27 Avenue Tricoche Maillard  
BP n°6  
10160 Aix en Othe

## **Communauté de Communes du Pays d'Othe Aixois**

### **CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

**Mardi 12 juillet 2016  
à 18h30**

\*\*\*\*\*

### **PROCES-VERBAL**

**OUVERTURE DE LA SEANCE DU 12 juillet 2016 A 18 HEURES 30**

**M. LE PRESIDENT PROCEDE A L'APPEL DES MEMBRES**

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER.**

\*\*\*\*\*

**Etaient Présents Mesdames et Messieurs dont les noms suivent :**

Yves FOURNIER, Béatrice TRUTAT, Marc FOURNIER, Maude FROTTIER, Séverine BROQUET, Brigitte CARLIER, Alain DROUET, Claude DUCARD, Pascal GUYON, Eric CERCEAU, Jannick DERA EVE, Roland BROQUET, Gérard DUPUIS, Claude LENOIR, , Philippe ETCHETO, Lionel BERTIN, Antoine GUEBEN, Roger BRUGGEMAN, Roland FRELIN

**Etaient présents, sans pouvoir, les suppléants suivants :** Magalie BIGOT, Gisèle SILO

**Absents excusés :** Mireille PAYEN, Gabriel PETIT, Cécile DANIEL, Gilbert BONNETERRE, Chantal LEPICOUCHE

**Délibération n°2016/54/CDC : Marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction de la maison de santé pluridisciplinaire**

Le Président rappelle avec le maître d'ouvrage délégué, Mon Logis, représenté par Monsieur Jaffre, le projet de construction de la future maison de santé pluridisciplinaire située 1 rue Foch à Aix en Othe. Il s'agit de la construction d'un bâtiment de 770 m<sup>2</sup> sur un terrain de 1300 m<sup>2</sup>. Le coût prévisionnel des travaux est de 1 664 000 € HT. Le Président précise que le projet se conforme aux demandes de l'Agence Régionale de Santé.

Un avis d'appel à la concurrence a été lancé pour la maîtrise d'œuvre le 16 juin dernier. L'estimation administrative pour la maîtrise d'œuvre a été fixée à 8% des travaux soit 133 120 € HT.

Treize offres ont été reçues, 1 hors délai et 1 non-conforme. L'analyse des offres faite par le maître d'ouvrage délégué, Mon Logis, précise que l'offre à retenir est celle du cabinet DUSOLLE à Joigny pour un taux de rémunération fixé à 7,30% du coût prévisionnel des travaux soit un forfait de rémunération de 121 472 € HT.

Le Président propose que le vote ait lieu à bulletin secret.

Le conseil de communauté décide, **14 voix pour, 2 voix contre et 3 blancs**, de retenir le Cabinet DUSOLLE situé à Joigny comme maître d'œuvre pour la réalisation de la maison de santé pluridisciplinaire à Aix en Othe, pour un taux de rémunération fixé à 7,30 % soit un forfait de rémunération de 121 472 € HT.